

DÉPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS

N°D2022-12-14-012

ARRONDISSEMENT

DE LENS

CANTON

DE HARNES

COMMUNE

DE ROUVROY

SÉANCE

14/12/2022

**Objet :**  
**Subvention  
exceptionnelle à  
l'Association Sportive  
du Collège Paul  
Langevin**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 14 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, à la suite de la convocation en date du 9 décembre 2022, dont un exemplaire a été affiché devant la Mairie ainsi que sur le site Internet de la Ville

### ETAIENT PRESENTS :

CUVILLIER Valérie, DENDIEVEL Marjorie, PASQUALINO François, GRANDSART Frédéric, GLORIAN Grégory, MAHIEUX Gilbert, ANDRIES Jean-Claude, GORAJSKI Nathalie, ORMAN Isabelle, COQUELLE Murielle, DERVILLERS Sébastien, DERANCOURT Guillaume, DUFOUR Magalie, HAJA Manuel, ZYMNY Alice, KARASIEWICZ Lucie, VANHOUTTE Audrey, DUBOIS Géraldine, HAGNERE Patricia, COQUELLE Doriane.

### ETAIENT EXCUSES :

BONNET Didier, HAINE-LEROY Nicole, MUCCI Marie-Hélène, BEKKOUCHE Fatna, GALAND Nicolas, BRIKI Miloud, GALAS Laurent, DELAFORGE Daniel, BIRMANN David

Pouvoirs:

Mme HAINE-LEROY à M. PASQUALINO  
M. BONNET à Mme CUVILLIER  
Mme BEKKOUCHE à M. MAHIEUX  
M. GALAND à M. DERVILLERS  
Mme MUCCI à Mme COQUELLE Murielle  
M. GALAS à M. ANDRIES  
M. BRIKI à M. HAJA

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Quorum : 15

Madame DENDIEVEL est désignée secrétaire de séance

Monsieur Gilbert MAHIEUX, Conseiller Municipal délégué aux travaux et par ailleurs représentant de la Ville au Conseil d'Administration du Collège Paul Langevin de Rouvroy, explique que L'Association Sportive du collège de Rouvroy va mettre en œuvre un projet pédagogique de découverte du milieu montagnard, du dimanche 5 février au samedi 11 février 2023. Ainsi, elle emmènera 52 élèves du collège, dont 42 rouvroysiens, aux sports d'hiver à Sixt Fer à Cheval en Haute Savoie. Le budget prévisionnel de ce séjour est de 24.046 €, dont 5.990 € pour le transport et 18.056 € pour le séjour (hébergement, restauration et activités de montagne).

Le Collège participe à hauteur de 2.447 € pour financer la part des 6 enseignants accompagnateurs. L'Association des Parents d'Elèves du Collège participera à hauteur de 200 €, l'Association Sportive pour 10.949 €, grâce à de nombreuses actions et animations comme la vente de brioches. Le FSE du collège versera 2.650 €. La part résiduelle pour les parents sera donc de 150 € (52 X 150 € = 7.800 €).

Afin de diminuer la part résiduelle des parents d'élèves Rouvroysiens, et ainsi que permettre à chaque enfant de la ville de vivre ce formidable séjour, Monsieur MAHIEUX propose d'octroyer à l'Association Sportive du collège une subvention de 50 € par élèves rouvroysiens, après le séjour et sur présentation de la liste des rouvroysiens ayant effectivement participé à ce voyage pédagogique.

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu le rapport de Monsieur MAHIEUX,**

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**OCTROIE** à l'Association Sportive du collège une subvention de 50 € par élèves rouvroisiers, après le séjour et sur présentation de la liste des rouvroisiers ayant effectivement participé à ce voyage pédagogique.

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 15 décembre 2022

**Le secrétaire de Séance,**



**Marjorie DENDIEVEL**

**Le Maire,**



**Valérie CUVILLIER**

